

LES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Séances du 27 juin 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à recruter un coordinateur communal et un agent recenseur pour le recensement de la population de Saint-Denis qui se fera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.
- Mandate le Maire pour l'organisation du recensement de la population.
- Décide d'offrir un cadeau pour le départ à la retraite de Jean-Paul LEMENUT, le 18 novembre 2018.
- Choisit et accepte le devis de l'entreprise DANTONY Christophe d'un montant de 9 679,02 € pour la restauration du petit patrimoine.
- Adopte le RPQS. Ce RPQS est un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune et qui doit être mis à jour tous les ans.
- Accepte la proposition de contrat de « Copy Sud » concernant la dématérialisation et l'archivage des données de la commune.
- Décide d'approuver le PLU. Des modifications ont été apportées suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées. Cette délibération concernant le PLU est exécutoire à compter de sa réception à la préfecture et à l'accomplissement des mesures de publicité dans les journaux.

Informations :

- ✓ *Médaille du mérite Agricole* : Médaille « Chevalier du mérite agricole » a été décernée à M. LEBOCY Yves pour son dévouement et services rendus à l'agriculture en tant que président de la CUMA.
- ✓ *Salle Mairie* : Accord de principe pour le prêt de la salle pour AXA mais avec modification du contenu de leur convention. La Commune n'a pas vocation de valoriser une activité commerciale.
- ✓ *Calendrier* : Fête de fin d'année de l'école le vendredi 6 juillet à partir de 14h30.
- ✓ *Achat du camion* : demande de devis effectuée auprès de Ford, Nissan, Peugeot et Renault.
- ✓ *Achat mini pelle* : demande de devis effectuée auprès de Case, JCB et Caterpillar pour une mini pelle d'occasion.
- ✓ *PEDT (Projet Educatif Territorial) – NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)* : Prolongation du contrat de Pascal CHAIGNEAU - la commune reste à 4 jours ½- les vélos sont prêtés par la Communauté de Commune mais sans animateur. Pascal expose son programme (ballon, activité physique, fresque sous le préau avec la participation de Florence CHAIGNEAU).
- ✓ *Journée du patrimoine* : Programmation d'un concert de jazz animé par le groupe « SINE QUANON » à l'église de Saint-Denis à partir de 17h 30. L'entrée est gratuite, la municipalité prend en charge les frais de ce concert pour les journées du patrimoine.
- ✓ *Distribution du courrier* : Suite à la nouvelle organisation mise en place début juin de la tournée du facteur de Saint-Denis, une lettre de réclamation rédigée par M. le Maire va être envoyée à la directrice du service distribution à Limoges pour qu'elle revoie très rapidement cette organisation vraiment irrationnelle. Ce courrier fait suite au mécontentement justifié de nombreux habitants qui reçoivent leur courrier dans l'après-midi et si toutefois le facteur passe. Le travail de la secrétaire est lourdement pénalisé lorsqu'elle reçoit les courriers administratifs en fin de journée, les services rendus à la population se trouvent bien moins efficaces sans parler des conditions de travail pour le personnel de la POSTE. Le plus surprenant, c'est que personne n'était au courant de ces changements et sans aucune concertation nous avons été mis devant le fait accompli.
- ✓ *Commémoration du 11 novembre 2018 – 100 ANS* : Dans le cadre du projet national « Cloches de l'Armistice » et pour célébrer le centenaire de la fin de la guerre 14/18, la cloche de l'église sonnera à 11h00, les accès au monument aux morts seront réglementés, les enfants et les enseignants de l'école participeront à cette commémoration.

En savoir un peu plus sur la cloche de l'église

En montant dans le clocher de l'église, nous avons photographié la cloche et nous avons pu y lire les inscriptions. C'est un endroit où les oiseaux se plaisent bien.



La cloche de l'église porte cette inscription : « **Anne du salut 1823. - Jésus, Marie, Joseph. - Saint Dyonisi ora pronobis. - Parrain : MR Antoine Veyrier du Muraud. Marraine : D Melle Thérèse Lajoumard de la Boissière. MR Nicolas Veyrier curé. MR Germain de la Pomélie, maire, Joseph Laforest, adjoint. F. Martin, fondeur** ».

Cette inscription, nous l'avons aussi retrouvée en consultant la version en ligne « [du dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne de l'abbé LECLER – v1 du 13/10/2014](#) » aux Archives départementales de la Haute-Vienne.

Séances du 29 août 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer un poste d'adjoint technique stagiaire pendant 1 an pour l'emploi de Dimitri et d'annuler le poste d'adjoint technique de Jean-Paul à partir du 1^{er} décembre 2018.
- Décide de nommer Mme Florence Chaigneau agent recenseur sur la commune de mi-janvier à mi-février 2019.
- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location du barnum acheté par la commune :
 - *Pour les associations* : location gratuite pour les associations avec 1000 € de caution et assurance obligatoire.
 - *Pour les particuliers* : location de 50 € pour une installation du barnum devant la salle polyvalente et location de 100 € pour une installation chez un particulier avec 1000 € de caution et assurance obligatoire.

Le montage et le démontage du barnum sera fait par les employés communaux et uniquement sur le territoire de la commune.

Le barnum pourra être prêté à titre gracieux aux autres communes de la Communauté de Communes.

- Autorise l'association « les Lémovices » à utiliser le local communal situé en face de l'église. Ce local est mis à disposition des associations. Après quelques travaux et aménagements « les Lémovices » l'utiliseront pour faire leurs réunions, entreposer matériel, etc.

Informations :

- ***Prélèvements de la Communauté de Communes pour les ordures ménagères*** : Des usagers ont reçu des lettres de relance pour le paiement des ordures ménagères malgré un acquittement de leur facture. Le souci vient du centre de traitement de Lille qui a pris beaucoup de retard engendrant ainsi un rappel automatique.

- ***Rentrée des classes*** : Il y a 72 élèves inscrits (26 élèves à Masléon et 46 à Saint-Denis) pour l'année scolaire 2018/2019 au RPI Saint-Denis-Masléon. 12 nouveaux petits écoliers vont faire leur première rentrée en petite section de maternelle.

- ***Portail de la cour d'école*** : Pour des questions de sécurité et vu le grand nombre d'enfants, les enseignantes souhaitent pouvoir ouvrir le portail avec une commande d'ouverture dans la classe des CP/CE1. Une demande de devis va être faite pour l'installation.

- ***Cloche de l'église*** : La cloche de l'église ne sonnait plus à 12h et à 19h, l'entreprise qui a en charge la maintenance de la cloche a détecté une usure au niveau du mécanisme du moteur du balancier. Le montant du devis de la réparation est de 2143,20 €.

- ***Travaux*** : L'entreprise Marecchia va mettre du point à temps sur la « route du Mas » à partir du 11 septembre.

- ***Achats de matériel*** : Le camion benne doit être livré le 19/09 et la mini pelle achetée d'occasion le 20/09.

- ***Problème pression eau à la salle polyvalente*** : Les utilisateurs de la salle polyvalente ont constaté que le débit d'eau est insuffisant pour le bon fonctionnement des appareils de nettoyage. Des demandes de devis vont être effectuées pour améliorer le débit.

- ***Recours gracieux PLU*** : Le Conseil a pris connaissance du courrier adressé à M. le Maire demandant l'annulation de l'approbation du PLU. Ce courrier est transmis à la Communauté de Communes et à la D.D.T pour la marche à suivre.

- ***Vide-grenier du 15 septembre annulé*** par manque de bénévoles.